

**Les travailleurs
face à l'Europe
du grand capital**

**REMISE
en question du
droit syndical**

LA JORDANIE

TRIBUNE Socialiste

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

LE GRAND VIDE

UNE nouvelle fois, c'est par une conférence de presse que le pays a connu la pensée du monarque. A l'Elysée, au premier rang, des ministres attentifs saisissaient cette occasion de s'instruire. Sur la rive gauche, le Parlement demeurait silencieux, vide et inutile. Depuis quelque temps des bruits nombreux circulaient sur les intentions du chef de l'Etat : « le Général réparerait l'avatar de Melun, annoncerait la création de l'Etat algérien », en bref il serait tout à la fois sensible à l'anxiété populaire et soucieux que la France franchisse l'épreuve de l'O.N.U., chaque année plus difficile, il relancerait donc les chances de la paix en Algérie. Les tenants du « oui » au referendum, ceux qui dans l'illusion de permettre la paix, avaient lâché la République, l'adjueraient de ne pas les décevoir plus longtemps. Dans l'ensemble, l'opinion française attendait confusément qu'on lui annonçât qu'un processus de paix était possible.

par **Alain SAVARY**

La réponse à cette attente est pour une fois claire : la guerre continue. La rupture des pourparlers de Melun est, sans explication probante, imputée au seul G.P.R.A., et, bien entendu, aucune allusion n'est faite aux responsabilités françaises dans les tortures, la répression et les assassinats légaux que sont certaines exécutions capitales.

Les positions de l'adversaire sont déformées à dessein, ses concessions passées sous silence, ses propositions négligées. Le pouvoir semble fixer un nouveau préalable au cessez-le-feu : les conséquences du cessez-le-feu doivent le précéder pour le rendre possible.

Certes, l'intégration est implicitement condamnée mais on propose l'élaboration d'une Algérie algérienne qui serait construite sans, c'est-à-dire contre le F.L.N.

A la vérité rien depuis le 16 septembre 1959 n'a été modifié dans ce que nous avons dénoncé à l'époque comme autant d'obstacles à l'exercice réel du droit à l'autodétermination, donc d'obstacles à la paix. Les doutes sur la sincérité du chef de l'Etat sont justifiés par les événements. Les dernières illusions devraient être dissipées.

Quant à l'O.N.U., la réponse est là aussi claire. Plutôt que de choisir pour la France la voie qui lui permettrait de s'attirer les sympathies internationales, le chef de l'Etat choisit de récuser à l'avance l'instance internationale, ne dédaignant pas de surcroît le jeu de mots facile et se complaisant à tenter de la ridiculiser et de l'affaiblir. Et cela au moment même où l'O.N.U. est engagée dans la difficile et sanglante affaire congolaise et où elle est devenue l'ultime recours contre de dangereuses interventions étrangères qui risquent de faire de ce malheureux Etat un foyer de guerre mondiale.

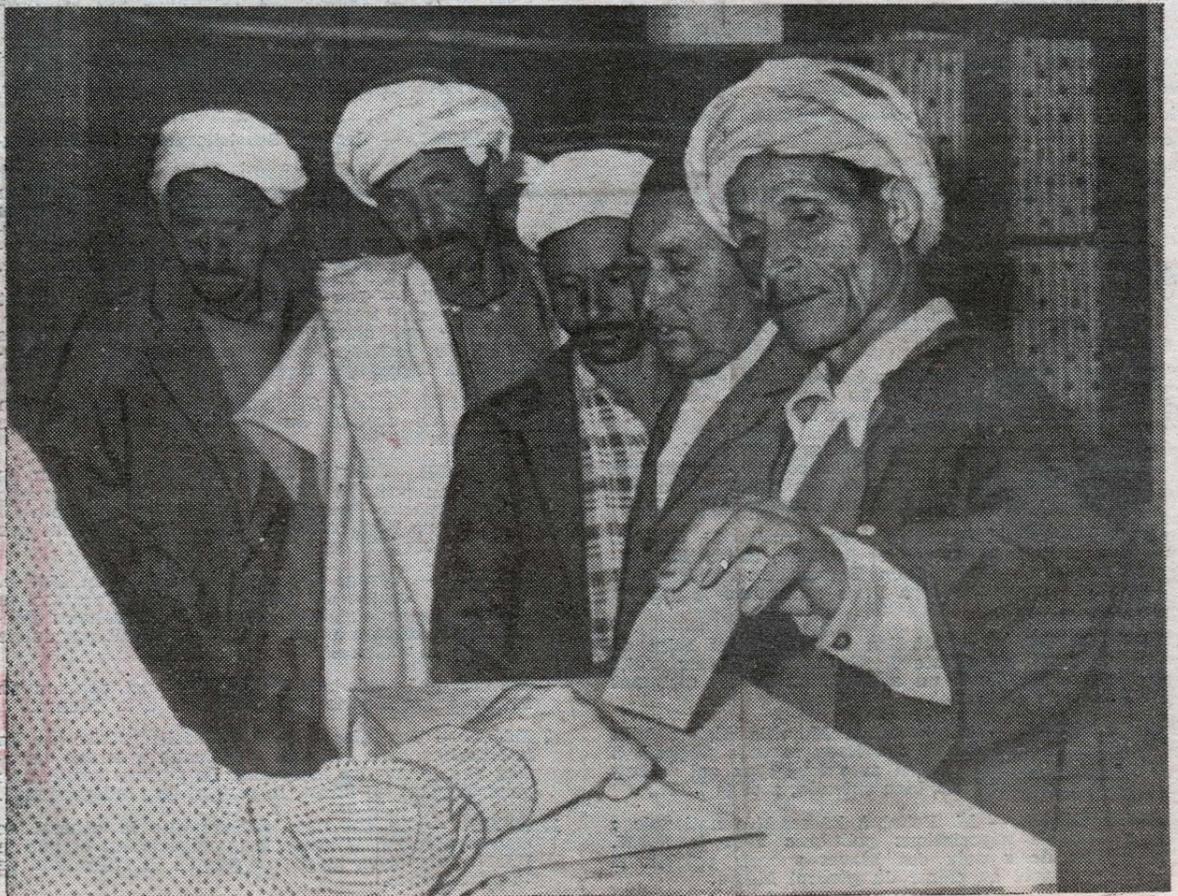
Et face à ces rebuffades, à ces dégâts internationaux pour combler le grand vide qui caractérise ses propos, le Général de Gaulle, faute d'avoir choisi la paix par la négociation, offre pêle-mêle à l'opinion d'abord, l'instauration de l'Europe des Etats au détriment de l'Europe institutionnelle, dont le mérite était au moins d'être tournée vers l'avenir par l'abolition des frontières et non vers le passé par le retour aux nationalismes, ensuite la réorganisation de l'OTAN et la récupération de la flotte française, première victoire depuis 1945. Maurras ressuscite !

Plus que jamais, il nous revient donc de mener le combat pour la paix, de redoubler nos efforts pour convaincre l'opinion que seule la négociation peut conduire à la paix. Mais une autre question est posée : le mépris de la vérité et cette ironie hautaine vont-ils pouvoir encore longtemps s'exercer sans légitimer la révolte ?



Après le temps du mépris...

...Le temps de la colère : La parole est au peuple.



DEUX ANNÉES

D'INCERTITUDES ALGÉRIENNES

1959

- 13 JANVIER.** — Le gouvernement français décide le transfert de Ben Bella et de ses compagnons dans une enceinte fortifiée et met fin à la résidence surveillée de Messali Hadj. Il adopte d'importantes mesures de grâce et d'amnistie.
- 30 JANVIER.** — Dans une allocution radiodiffusée le général de Gaulle parle d'« honorables conditions » pour ceux qui se battent en Algérie.
- 16 FEVRIER.** — Publication dans la presse d'une adresse au général de Gaulle signée de 481 Français du Maroc qui se prononcent pour la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie.
- 28 MARS.** — Mort au combat du chef de la wilaya 3 : Amirouche.
- 8 AVRIL.** — Arraisonnement du cargo tchèque Lidice au large des côtes oranaises.
- 21 AVRIL.** — Elections municipales en Algérie — On enregistre beaucoup plus d'abstention qu'au référendum.
- 29 AVRIL.** — M. Pierre Laffont, député d'Oran-banlieue, publie dans l'écho d'Oran le compte rendu d'un entretien avec le général de Gaulle. On y relève l'expression « L'Algérie de Papa est morte ».
- 22 MAI.** — M^e Ould Aoudia, avocat algérien, est assassiné à Paris.
- 31 MAI.** — Elections sénatoriales en Algérie. Des personnalités modérées l'emportent sur les candidats ultra.
- 4 JUIN.** — Définissant devant l'assemblée nationale la politique algérienne du gouvernement, M. Debré dément les bruits de pourparlers avec le F.L.N.
- 10 JUIN.** — L'Assemblée nationale vote le projet de loi instituant l'unité budgétaire entre la France et l'Algérie.
- 22 JUILLET.** — L'opération « jumelles » est déclenchée en Kabylie sous le contrôle du général Challe.
- 3 AOUT.** — Réunion à Monrovia avec la participation du G.P.R.A. de la conférence des 9 états indépendants d'Afrique.
- 4 AOUT.** — Mohammed V annule son projet de rencontre avec le général de Gaulle.
- 11 AOUT.** — Une instruction ministérielle modifie le règlement des sursis d'incorporation accordés aux étudiants.
- 27 AOUT.** — Voyage du général de Gaulle en Algérie où il visite les postes militaires et où il informe les officiers de ses intentions en ce qui concerne la politique algérienne. Assassinat à Vichy du sénateur Benhabylès.
- 2 SEPTEMBRE.** — A l'occasion de la visite à Paris du président Eisenhower, le général de Gaulle l'informe de ses projets en ce qui concerne l'Algérie.
- 10 SEPTEMBRE.** — Les premiers ministres africains et malgaches présents au Conseil Exécutif de la Communauté font confiance au général de Gaulle pour régler le problème algérien.

L'autodétermination

- 16 SEPTEMBRE.** — Dans une déclaration radiodiffusée, le général de Gaulle proclame le droit des Algériens à l'autodétermination après l'achèvement de la pacification par voie de référendum dont l'objet serait le choix entre « la sécession, la francisation, l'association ».
- 19 SEPTEMBRE.** — Création à Paris du Rassemblement pour l'Algérie française. Le bureau de l'U.N.R. interdit « la double appartenance ».
- 28 SEPTEMBRE.** — Le G.P.R.A. se déclare prêt à des pourparlers afin de discuter des conditions politiques et militaires du cessez-le-feu, des conditions et des garanties de l'application de l'autodétermination.
- 1^{er} OCTOBRE.** — Le ministre des Armées, M. Guillaumat, fixe « les buts et les limites » de l'action psychologique. — Le président Bourguiba : les dirigeants F.L.N. devaient aller à Paris rencontrer le général de Gaulle.
- 3 OCTOBRE.** — Arrestation à la frontière belge de l'ex-député poujadiste Berthommier, porteur d'une bombe destinée à un attentat contre un dirigeant F.L.N. de Charleroi.
- 11 OCTOBRE.** — M. Couve de Murville déclare à la télévision américaine : « Nous sommes disposés à discuter du cessez-le-feu avec tous ceux qui se battent, et cela signifie, bien entendu, avec le F.L.N. »
- 13 OCTOBRE.** — M. Debré à l'Assemblée nationale : « Pas de négociations politiques avec le F.L.N. L'offre de « paix des braves » reste valable. À Alger, appel au calme du général Massu.

- 14 OCTOBRE.** — Neuf députés activistes quittent le groupe U.N.R. et se prononcent pour la « francisation » de l'Algérie. Ils sont exclus du parti.
- 26 OCTOBRE.** — Dans un message aux forces armées, le général de Gaulle confirme à l'armée la tâche de « pacification » jusqu'au référendum sur l'autodétermination.
- 2 NOVEMBRE.** — Le Comité Central du P.C.F. approuve la formule de l'autodétermination sur l'Algérie. Maurice Thorez critique l'attitude trop réservée du Bureau politique après le 16 septembre.
- 15 NOVEMBRE.** — Le Congrès U.N.R. approuve la politique du général de Gaulle en Algérie. Mais une bonne partie du congrès a acclamé Jacques Soustelle.
- 20 NOVEMBRE.** — Le G.P.R.A. charge Ben Bella et ses quatre compagnons détenus d'entamer des pourparlers sur l'autodétermination. Le général de Gaulle refuse immédiatement ces interlocuteurs « hors de combat ».
- 5 DECEMBRE.** — Inauguration de Méleoduc Hassi-Messaoud-Bougie.
- 13 DECEMBRE.** — A l'Assemblée de l'O.N.U., la résolution pakistanaise préconisant des « pourparlers sur la base du droit du peuple algérien à l'autodétermination » n'obtient par la majorité des deux tiers.
- 18 DECEMBRE.** — Voyage de M. Bidault en Algérie.

1960

- 4 JANVIER 1960.** — Le rapport de la Croix Rouge Internationale sur les camps d'internement en Algérie est publié. Le gouvernement affirme qu'il en tiendra le plus grand compte.
- 9 JANVIER.** — Une recrudescence d'attentats accentue à Alger la nervosité de la population européenne. Les activistes algérois multiplient les communiqués.
- 19 JANVIER.** — Un journal allemand, la « Süddeutsche Zeitung » publie une interview du général Massu critiquant vivement la politique algérienne du général de Gaulle. Le général Massu est appelé à Paris.
- 20 JANVIER.** — Après plusieurs semaines de travaux à Tripoli, le C.N.R.A. annonce un remaniement du G.P.R.A. Les éléments les plus proches du Caire et ceux qui passaient pour les plus favorables à une aide chinoise sont écartés du gouvernement. Un comité de trois membres, Belkacem, Boussof et Bentobbal est désigné pour diriger la guerre.
- 22 JANVIER.** — Conférence interministérielle à l'Elysée sur l'Algérie. On annonce que le général Massu est relevé de son commandement.
- 24 JANVIER.** — Une émeute déclenchée par les ultras provoque une vingtaine de morts à Alger. Les activistes se retranchent derrière des barricades. Les chefs de l'armée adoptent une attitude hésitante.
- 29 JANVIER.** — Le général de Gaulle demande aux chefs de l'armée de reprendre en mains la situation.
- 1^{er} FEVRIER.** — Grève d'une heure dont le mot d'ordre est lancé en France par l'ensemble des centrales syndicales.
- 2 FEVRIER.** — Le gouvernement obtient de l'Assemblée Nationale les pleins pouvoirs pendant un an. — Trois parlementaires arrêtés : Biaggi, Lagailarde, Kaouah.
- 5 FEVRIER.** — Jacques Soustelle est exclu du Gouvernement.
- 10 FEVRIER.** — Le gouvernement décide la dissolution des unités territoriales, la suppression du 5^e bureau « psychologique » et l'organisation d'élections cantonales en Algérie. On annonce que ces élections cantonales ouvrirait la voie à une solution politique.
- 17 FEVRIER.** — Les principaux inculpés du complot d'Alger sont transférés à Paris. — Dans une allocution s'adressant aux Européens d'Algérie, Ferhat Abbas les invite à édifier en commun la République algérienne.
- 24 FEVRIER.** — La D.S.T. annonce la découverte d'un réseau de soutien au F.L.N. constitué par des Français.
- 29 FEVRIER.** — Ferhat Abbas confirme l'adhésion du F.L.N. au principe d'autodétermination et demande des pourparlers sur les garanties de ce droit. Il estime que l'indépendance de l'Algérie n'exclut pas la libre coopération avec la France.
- 3-5 MARS.** — Voyage du général de Gaulle en Algérie. Il fait la tournée des popotes, évoque la perspective d'une guerre longue et apaise les inquiétudes militaires en déclarant que leur action serait poursuivie jusqu'à la victoire.
- 6 MARS.** — Le général de Gaulle prend position en faveur d'une Algérie algérienne liée à la France.
- 7 MARS.** — Une mise au point officielle précise que les institutions de « l'Algérie algérienne » seront élaborées avec toutes les tendances. Le partage serait, aux yeux du Chef de l'Etat, la rançon de l'indépendance.
- 14 MARS.** — Le G.P.R.A. déclare que le général de Gaulle a fermé la porte à la négociation et que le F.L.N. poursuivra la guerre jusqu'à la réalisation de l'indépendance.

- 17 MARS.** — On annonce à Tunis que le G.P.R.A. avait fait savoir dès la mi-février au général de Gaulle qu'il était prêt à envoyer un émissaire à Paris. Fin mars-début avril : incidents à la frontière algéro-tunisienne.
- 6 AVRIL.** — M. Messmer, Ministre des Armées, accuse la Tunisie de « complicité » avec le F.L.N.
- 9 AVRIL.** — M. Delouvrier annonce que des commissions d'élus algériens seront constituées après les élections cantonales.
- 12 AVRIL.** — Le G.P.R.A. annonce qu'il est prêt à accepter des volontaires étrangers en Algérie.
- 21 AVRIL.** — « France-Observateur » et « L'Express » sont saisis pour avoir évoqué le problème de la désertion.
- 23 AVRIL.** — Le général Challe quitte Alger où il est remplacé par le général Crépin.
- 24 AVRIL.** — Une ordonnance permet de transférer à la justice militaire en métropole le dossier de l'affaire du complot.
- 25 AVRIL.** — M. Jacques Soustelle est exclu de l'U.N.R.
- 27 AVRIL.** — Dans l'« Humanité », M. Etienne Fajon exprime l'hostilité du P.C.F. à l'égard de la désertion.
- 8 MAI.** — Violents combats à la frontière algéro-marocaine.
- 20 MAI.** — Après un séjour de trois semaines, une délégation du G.P.R.A. conduite par M. Krim Belkacem quitte Pékin.
- 25 MAI.** — M. de Sérigny est mis en liberté provisoire.
- 29 MAI.** — Elections cantonales en Algérie.
- 1^{er} Juin.** — L'Assemblée nationale refuse de suspendre la détention de Lagailarde.
- 2 JUIN.** — Le « Monde » est saisi à Alger pour avoir publié un article de Simone de Beauvoir sur l'affaire Djamilia Boupacha.
- 10 JUIN.** — Manifestation de rue à Grenoble contre la guerre d'Algérie.
- 11 JUIN.** — Interdiction par le gouvernement du Congrès national pour la paix en Algérie par la négociation qui devait se tenir à la Mutualité.

La négociation manquée

- 14 JUIN.** — Dans un discours radiodiffusé, le général de Gaulle invite les représentants du F.L.N. à venir à Paris discuter de « l'arrêt des combats, de la destination des armes et du sort des combattants ».
- 20 JUIN.** — Le G.P.R.A. répond favorablement à l'invitation du général de Gaulle et annonce l'envoi d'émissaires. Colloque des partisans de l'Algérie française à Vincennes.
- 25 JUIN.** — Arrivée à Orly de MM. Ahmed Boumengel et Mohammed Ben Yahia. Ils sont conduits à Melun en hélicoptère.
- 28 JUIN.** — Journée d'action contre la guerre d'Algérie marquée par de nombreuses manifestations.
- 1^{er} JUILLET.** — Les émissaires du G.P.R.A. quittent Melun.
- 1-3 JUILLET.** — Colloque de Royaumont sur la défense des libertés individuelles.
- 4 JUILLET.** — Le G.P.R.A. indique que le gouvernement français ayant opposé un refus à toutes ses propositions, la venue d'une délégation en France n'est pas opportune. Communiqué commun des centrales syndicales pour une action contre la guerre d'Algérie.
- 5 JUILLET.** — M. Ferhat Abbas déclare que les conditions du gouvernement français sont étroites, restrictives, humiliantes.
- 8-9 JUILLET.** — Dans son voyage en Normandie, le général de Gaulle déclare que la guerre d'Algérie a fait son temps. Il confirme les conditions posées à Melun par les représentants français.
- 15 JUILLET.** — Les conseils généraux d'Algérie sont convoqués pour désigner leurs représentants dans les commissions d'élus.
- 30 JUILLET.** — Exécution à Lyon d'Abderrahmane Lalsifi pour lequel le roi du Maroc et M. Khrouchtchev étaient intervenus.
- 1^{er} AOUT.** — Quatre exécutions capitales à Oran.
- 12 AOUT.** — On annonce la condamnation à mort par un tribunal militaire algérien de deux soldats français prisonniers de l'ALN. Leur exécution est annoncée le lendemain.
- 22 AOUT.** — Le G.P.R.A. demande un référendum sous le contrôle de l'O.N.U.

MODIBO KEITA

entre le Ghana la Guinée et l'Entente

par G. SUFFERT.



Les ministres de l'ancienne Entente :
MM. Houphouët-Boigny, Hamani Diouri, Yameogo et Hubert Maga.

La visite de M. Modibo Keita à Paris n'a pas substantiellement éclairci le problème malien. Le chef du gouvernement soudanais à fait montre d'une extrême prudence; il s'est borné à réaffirmer les positions qu'il avait déjà défendues au lendemain des événements du 20 Août. Juridiquement, pour lui, le Mali existe toujours et, sur le plan du droit, il a sens nul doute raison.

Reste que cette position est désormais assez théorique. Elle permet simplement au gouvernement soudanais d'attendre et de voir venir.

LE jeu réel en effet n'est pas entre Paris et Bamako. Il est entre Abidjan, Dakar, Bamako, et Accra. Deux politiques en effet, paraissent possibles. Entre l'une et l'autre, il ne semble pas que le Soudan ait choisi. Nous allons voir pourquoi.

CONFÉDÉRATION DES ÉTATS AFRICAINS

La première hypothèse est celle souhaitée par le gouvernement français et M. Houphouët-Boigny: il s'agit de prendre acte du caractère durable des nouveaux états africains et de chercher simplement à les réunir

dans un cadre confédéral souple. Dans l'esprit du chef du gouvernement de la Côte d'Ivoire, il semble bien que la Guinée devrait faire partie de cet ensemble. Le Soudan alors, comme le Sénégal, se rallierait à cette formule; dans ce cadre, le Soudan et la Guinée représenteraient si l'on veut l'aile gauche, le Sénégal et la Côte d'Ivoire l'aile droite.

Pourtant M. Houphouët-Boigny n'a jusqu'ici encore rien proposé. La rencontre entre lui et Sekou Touré n'a donné lieu à aucun communiqué; tout au plus on peut penser qu'elle s'est déroulée dans de bonnes conditions, puisqu'aussi bien M. Houphouët-Boigny aurait auparavant confié à des amis que cette rencontre ne serait rendue publique que si elle entraînait des résultats positifs. Cette prudence du président du conseil ivoirien, s'appuie sur deux constatations :

D'une part, il sait qu'il est considéré, à tort ou à raison, comme le porte-parole du gouvernement français; il est l'homme qui a été le plus fidèle à la IV^{ème} et à la V^{ème} République. Il sait que le Soudan et la Guinée se méfient de lui et que l'un et l'autre hésiteront à l'appuyer dans une tentative dont il serait, au moins pour un temps, le chef de file.

D'autre part, un obstacle se dresse sur la route de cette confédération; la Guinée ne fait plus partie de la zone franc. La remise en place d'un

système monétaire commun — ce qui n'est pas indispensable mais tout de même utile — s'avère extrêmement compliqué.

Si malgré ces obstacles, une confédération de ce type pouvait naître, un pas serait fait vers l'acheminement d'une unité africaine, relativement neutraliste et gardant des liens avec l'Occident. Rien ne prouve qu'on en soit là.

OU AXE BAMAKO-CONAKRY ?

Le jour où M. Keita quittait Paris, on apprenait qu'une rencontre était envisagée à Accra entre le docteur N' Krumah, MM. Sékou Touré et Modibo Keita lui-même. Finalement la rencontre n'aura pas lieu, M. Sékou Touré étant parti pour Moscou. Ce n'est probablement que partie remise car de quoi s'agit-il ?

D'explorer une autre hypothèse politique : celle de la formation d'un axe joignant les trois états qui se sont faits les champions de l'indépendance du continent africain, — le Ghana dans cette affaire jouant un rôle d'assurance vis à vis de l'Ouest. Une alliance Guinée-Soudan risquerait d'inquiéter immédiatement non seulement la France mais aussi l'Amérique; la présence du Ghana, dont les liens avec l'Angleterre restent solides,

serait de nature à apaiser Washington.

Les avantages d'une telle solution existent : le prestige d'une rupture totale avec la France ne laisse pas insensible certains des membres les plus influents du gouvernement Soudanais; en même temps le coup porté au bastion français du Sahara serait formidable.

Reste à savoir si le jeu vaut la chandelle; la Guinée plus le Soudan, cela ne fait pas une grande force économique et la rupture de l'aile française, quoiqu'on en dise à Bamako, ne faciliterait pas le développement économique du Soudan. Enfin, il n'est pas certain qu'une telle décision ne précipite la formation d'un bloc concurrent centré autour des deux villes principales de l'Afrique Noire de langue Française, Dakar et Abidjan.

En réalité, il ne semble pas que les décisions ultimes aient été prises; chacun s'observe, pèse les avantages et les inconvénients. Il y a toutefois quelques risques que la poursuite du conflit algérien ne pousse le Soudan et la Guinée à s'orienter vers le second terme de l'alternative. L'isolement diplomatique dans lequel la France s'enfoncé peut amener les autres états africains à rallier progressivement les positions dures que pourraient prendre Sékou Touré et Modibo Keita. Ils auraient alors pris une longueur d'avance sur la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

UN PROCÈS DE GUERRE

LUNDI dernier a commencé au tribunal militaire de Paris le procès du « réseau de soutien » au F.L.N. dirigé par Francis Jeanson. Le jour même où s'est ouvert le procès, cent vingt intellectuels et artistes ont rendu publique une déclaration de solidarité avec les inculpés qui affirme notamment : « Nous respectons et jugeons justifié le refus de prendre les armes contre le peuple algérien. Nous respectons et jugeons justifiée la conduite des Français qui estiment de leur devoir d'apporter aide et protection aux Algériens opprimés au nom du peuple français ».

On sait que le P.S.U., pour sa part, n'assimile pas et ne met pas sur le même plan, comme le fait la déclaration des cent vingt intellectuels, le refus de prendre les armes contre le peuple algérien et « l'aide directe » au F.L.N. Le comité politique national du P.S.U. a estimé incompatibles la participation à l'action d'un réseau de soutien au F.L.N. et l'appartenance au parti.

Nous n'en sommes que plus libres pour assurer de notre solidarité contre la répression les hommes et les femmes qui comparaissent cette semaine devant le tribunal militaire. Quoi que nous pensions de la forme

qu'ils ont donnée à leur lutte, ils se sont révoltés courageusement contre la guerre et ses crimes. C'est cette révolte que leur reprochent les juges militaires. Il s'agit d'un procès de guerre, qui vient, après les exécutions de condamnés à mort algériens, marquer le durcissement de l'attitude du gouvernement français depuis l'échec des pourparlers de Melun.

Au moment où nous mettons sous presse, le procès n'est pas encore engagé au fond et nous n'en sommes qu'à la procédure, et pourtant, le président Crubelier a déjà situé le procès comme le souhaitent les ultras et les chefs de l'armée. « Il est inadmissible qu'au moment où le sang coule sur les plages d'Algérie, dans les djebels et ailleurs, on tente de porter atteinte à la sérénité qui doit présider au déroulement de ce procès ».

En mettant sur le même plan les actes reprochés aux accusés et le sang qui coule sur les plages d'Algérie, en oubliant les Algériens disparus, guillotins, torturés, le président s'est fait, par tant de partialité, l'instrument de la machine militaire et de la répression.

T. S.

A L'EUROPE DU GRAND



Une stratégie du monde du travail

QU'ON le veuille ou non, selon une loi de l'évolution irréversible, l'Europe se fait, mais faute d'une intervention active des travailleurs, elle se fait en dehors d'eux, souvent contre eux et sous le contrôle du capitalisme. C'est l'Europe des affaires et des cartels ; elle accélère le processus de fusion et de concentration, quadrille et conditionne l'économie, bref, s'accommode de l'évolution et prend les devants alors que le monde du travail, désuni, sans perspectives, se trouve à la traîne. Résultat : dans toute l'Europe, la gauche est hors du pouvoir, réduite à la défensive, tandis que les oligarchies commandent et dirigent.

Bien entendu, nous entendons l'Europe organisée telle qu'elle est avec les organismes communs qui visent à l'intégration. Nous n'oublions point que, si ce cadre s'est trouvé artificiellement imposé, nous devons en tenir compte, par réalisme. Mais le socialisme ne saurait l'accepter pour acquis et doit constamment viser à le déborder, à l'élargir aux cadres de l'Europe véritable, à l'ouest, au nord et à l'est.

Au départ, le terrain de lutte pour les travailleurs vivant dans l'Europe des Six doit être occupé. Nous ne pouvons nous contenter d'opposer une Europe idéale à la réalité qui s'édifie sous nos yeux, autrement dit, nous devons essayer d'opposer à l'Europe des affaires et des cartels l'Europe du travail et des producteurs. A la concentration sous la direction du capital, nous devons riposter par une stratégie du monde du travail orientée par une perspective socialiste associant les villes et les campagnes.

Les situations nationales

Pour cela, il nous faut connaître le terrain et confronter avec les représentants du socialisme et du syndicalisme européens les solutions possibles. De ce point de vue, la réunion du Conseil Européen du travail qui s'est tenue à Bruxelles en juillet dernier, sous la présidence d'André Philip, comportait une grande valeur d'enseignement et de préparation, d'autant qu'y participaient la plupart des représentants des partis socialistes « officiels » et des syndicats démocratiques auxquels il convient d'ajouter le Parti Socialiste italien et le P.S.U. Les rapports de discussion et les conclusions, qui n'ont fait qu'amorcer le travail, nous permettent de commencer à nous faire une idée de l'état de la cartellisation européenne et des solutions que peut envisager le monde du travail.

Il était logique que l'état descriptif des forces commençât par les situations nationales. De ce point de vue, j'ai été frappé par la grande simplicité des situations belge et italienne par opposition à la plus grande complexité des pays comme la France ou l'Allemagne, en pleine mutation structurelle.

En Belgique, un groupe domine tous les autres, la Société Générale de Belgique, qui règne sur le pays ainsi que sur son ex-prolongement « congolais » qui, économiquement, subsiste, bien que ce dernier pays ait récemment acquis son indépendance politique. La Société Générale est une véritable institution (40 % des actions du système bancaire belge) qui domine les principaux secteurs industriels, commerciaux, financiers. Elle est donc la quasi-souveraine de la banque, de l'assurance, des transports, des charbonnages, de la métallurgie, des métaux non ferreux, des textiles, des papiers et des entreprises dites coloniales. Toutefois, à côté de ce mastodonte, il convient de noter des groupes moins puissants, mais dont certains sont très actifs dans la voie européenne, comme les groupes Lambert, Lanoit, Empain, Coppée, les intérêts Solvay, la SOFINA, PETROFINA, Electobel et la Banque de Paris et des Pays-Bas (intérêts belges).

En Italie, la grande industrie est très concentrée, tandis que, dans la plus grande partie du pays, l'activité prédominante reste la petite entreprise du type traditionnel. Il n'empêche que c'est la première qui a le « pouvoir de décision ». Dans la métallurgie et les industries chimiques, les entreprises de plus de sept ouvriers occupent respectivement 91 % et 72,5 % de la main-d'œuvre. La concentration s'opère par des accords financiers ou autres comme celui de l'électricité avec « Edison », « l'Adriatica », la « Bastogi » ; les produits chimiques avec la « Montecatini », la « Snia Viscosa », la « Pirelli », « l'Italcimento » ; l'alimentation avec « l'Eridania » et « l'Ital-Zuccheri » ; la mécanique avec la « Fiat » et la « Flack ». On connaît les rapports à la fois de rivalité et de compromis entre ces groupes dirigés par le capital financier et le groupe Mattei (E.N.I.) à caractère public. Ces contradictions ont leurs répercussions dans la politique italienne (ouverture à droite ou ouverture à gauche).

En Allemagne, pays d'élection des cartels, la situation est moins susceptible d'être enfermée dans un schéma. L'orientation vers la plus grande concentration est certes la tendance dominante. Le professeur Houssiaux, auteur d'un livre sur le Pouvoir des monopoles, signale que sur les cent principales entreprises européennes, trente sont allemandes et trente sont françaises, mais les trente entreprises allemandes arrivent en premier. Nous trouvons en Allemagne les cartels classiques : banques, assurances, charbon-acier (Krupp). Pétroles et électricité sont concentrés à 85 %, industries mécaniques automobiles et tabac à 65 %, la sidérurgie à 63 %, les mines à 59 %, les constructions navales à 57 %. 47 % du capital sont entre les mains de 2 % des sociétés. Ainsi, le marché est en fait dominé par quelques grands qui ont le pouvoir de décision, au point que, comparant cette situation à celle qui pourrait résulter des nationalisations étatiques, notre camarade socialiste allemand proclamait : « La bureaucratie la plus mauvaise est préférable à un cartel ».

En France, si le secteur nationalisé contrôle le tiers de l'économie, de puissants groupes contrôlent l'autre secteur et les quelque deux millions de petites entreprises sont en réalité subordonnées aux grands pouvoirs. Cependant, l'exemple de la France montre le caractère décisif du pouvoir politique et

de la coalition des classes qui l'occupent. Selon que le pouvoir est influencé par le monde du travail, le secteur nationalisé élargi à la sidérurgie, à l'industrie chimique peut être le levier d'une politique démocratique de planification, ou bien, dans le cadre d'un pouvoir occupé par les oligarchies, il peut être mis au service de la politique des monopoles.

On ne peut en France — comme c'est le cas en Belgique — réduire à l'extrême le groupe dominant ; des groupes extrêmement solides se combattent et, le plus souvent, se répartissent le marché et pratiquent le « dirigisme » dans le sens de leurs intérêts. La tendance générale est celle d'une concentration croissante et on observe, depuis les dernières années, un moyenne de six cents fusions par an. On a pu dresser la liste des cinq cents entreprises dominantes, qui représentent 20 % du chiffre d'affaires. On observe une sorte de fusion du capital financier et industriel avec parfois prédominance de ce dernier, contrairement au schéma classique de Hilferding ou de Lénine. C'est ainsi que Pechiney et Schneider ont leur banque. Il n'y a pas un roi, mais un groupe de féodaux qui dominent une économie où pourtant la majorité des entreprises comporte de sept à dix travailleurs par établissement. Cependant, malgré ce processus complexe, le professeur Houssiaux discerne à travers ces regroupements, éclatements, modifications structurelles, décentralisations, « un contrôle financier plus grand qui peut aboutir à une nouvelle concentration financière ».

Entente des trusts ou duel franco-allemand ?

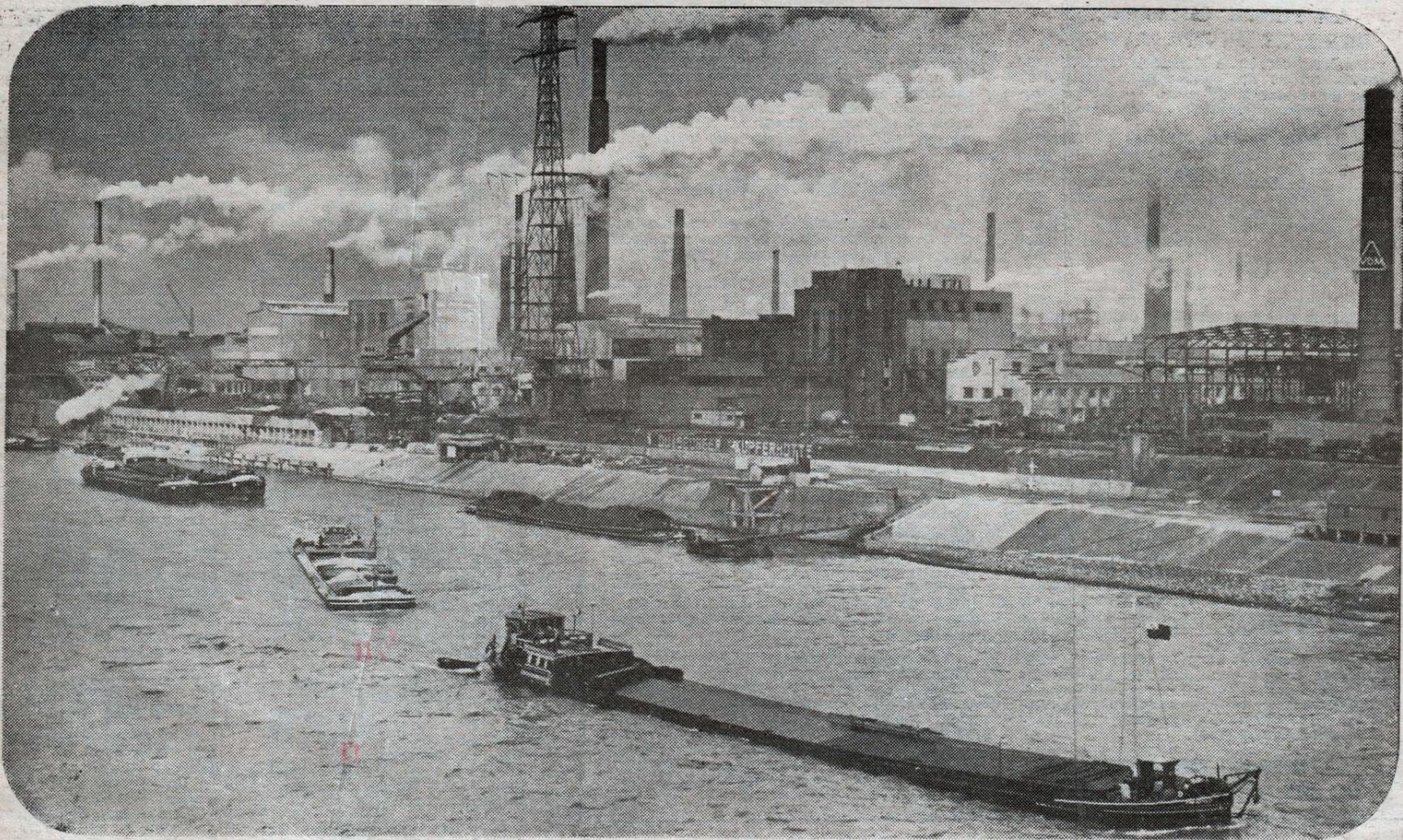
Y aura-t-il opposition des nationalismes économiques dans l'Europe, un renouveau des protectionnismes, donc un duel franco-allemand, ou une évolution vers une sorte de « super-capitalisme européen » ? C'est sur ce point que la discussion amorcée par le Comité supérieur du travail doit être poursuivie et approfondie. Personnellement, sous réserve des ultimes soubresauts de la concurrence nationale, qui peuvent être riches de conflits, je crois que l'évolution dominante aboutit à la constitution d'un capitalisme européen qui, hélas ! précède dans son effort le monde du travail.

En effet, si la concentration s'opère à l'échelon national comme actuellement en France, dans la perspective du Marché commun, qui a stimulé la création de groupes puissants : Usinor, Sidélor, Sollac, Lorraine-Escaut (avec les trois grosses firmes de Longwy, Senelle-Maubeuge et Escaut et Meuse), un début de réponse à notre question est déjà donné par le large réseau d'ententes et de cartels européens qui commence à couvrir l'Europe des Six depuis quelques temps. Citons les principales manifestations, que l'on retrouve dans la presse économique : sociétés nouvelles, comme la Société Européenne et la Société franco-italienne de développement industriel ; accords de coopération entre banques allemandes et françaises, accords « pour une action commune dans le cadre de l'intégration euro-



C'est le système capitaliste qu'il faut viser...

AND CAPITAL...



Si la guerre d'Algérie continue, l'intégration se fera au profit des monopoles allemands contre l'économie française.

« péenne » de banques parisiennes, belges, italiennes, allemandes. Nous avons aussi les ententes industrielles en vue d'axer les efforts vers les exportations dans le cadre du Marché commun (Compagnie Générale d'Electricité, Philips, Radio-Technique). Accords de co-production ou de fabrication sous licence : Fouga - Messerschmidt Bréguet-Dornier, Snecma-Bayerisch Motorwerke. En ce qui concerne les matières plastiques, association de Kuhlman et de Badische Anilin pour l'exploitation d'un brevet allemand. Accords de spécialisation comme celui donnant à la firme allemande Auto-Union l'exclusivité du scooter DKV, accords d'utilisation des services techniques (Renault-Alfa-Roméo). Accords pour le financement des entreprises minières en Afrique,

la fourniture d'équipements aux pays sous-développés, la conquête des marchés étrangers.

Ajoutons que les accords triangulaires avec les sociétés américaines (Thyssen-Châtillon-Commentry-Armoc-Steel). La compagnie du pipe-line sud-européen groupe dix-neuf sociétés européennes, anglaises, américaines. Les participations américaines sont importantes aussi dans l'automobile (accord Daimler-Benz-Studebaker, Chrysler-Simca), dans la pétrochimie (Pechelbronn, Oronite) et l'énergie nucléaire (Westinghouse, Schneider, Siemens, Fiat, Ateliers de Charleroi).

A propos de ces ententes qui se généralisent, un rapport pourtant fort objectif de M. André Marchal

souligne : « Il ne faut pas se dissimuler que (ces ententes), tout en étant des agents efficaces de l'intégration, peuvent se montrer malthusiennes, agir dans un sens contraire à l'intérêt général, contraire à l'intérêt d'une nation particulière, enfin se rendre coupables d'une véritable exploitation sociale, notamment par la sous-rémunération du facteur travail ».

De plus en plus, c'est l'évidence, l'Europe des Six se caractérise par la domination de quelques grands groupes monopolistiques. L'Economist qualifie le Benelux de « Mecque des cartels » : il existe 677 liaisons réalisées par douze grandes banques d'affaires, qui tissent leur réseau dans toute l'industrie chimique, électrique, sidérurgique, pétrolière. Telle est la réalité.

...opposons celle des travailleurs

DANS ces conditions, il ne saurait être question de s'opposer à l'intégration qui s'opère selon un processus historique irréversible, mais de s'opposer à son orientation, à son contenu. Dans la jungle capitaliste, comme il est classique, les faibles sont dominés par les forts, les petits avalés par les gros, et si la guerre d'Algérie continue, l'intégration se fera au profit des monopoles allemands contre l'économie française. De sorte qu'une politique anti-monopole aboutit à prendre en mains les intérêts des producteurs et des peuples contre ceux des oligarchies.

La question s'est posée : faut-il se borner à une action juridique et économique anticartel ou bien cette action ne doit-elle pas être liée à une action d'ensemble à perspective socialiste. Il est évident que seul le second terme de l'alternative est le bon. J'ai encore en mémoire le passionnant exposé du délégué socialiste hollandais qui a démontré comment malgré les pouvoirs résultant du traité de la C.E.C.A. la Haute-Autorité s'était trouvée, en fait, impuissante et avait dû passer sous les fourches caudines du cartel Krupp, qui règne à nouveau quasi souverainement en dépit des dispositions du traité. Il est vrai que la haute-autorité était à l'époque dirigée par M. René Mayer. Ce qui montre qu'une opinion purement juridique et institutionnelle de la question nous fait toujours aboutir à ce vaudeville classique qu'on pourrait intituler « Comment, dans le cadre

de l'Europe des six, on assiste au contrôle des cartels par les représentants des cartels eux-mêmes »...

C'est pourquoi le Comité Européen du Travail, dans ses conclusions a spécifié notamment que le problème n'avait de sens que dans le contexte d'une politique économique et sociale générale et par rapport aux objectifs de cette politique qu'il définit « de croissance régulière, harmonieuse, d'équilibre régional, de plein emploi, de progrès social, par les moyens de la planification et de la coordination des investissements ».

« En résumé, dit le Comité, la lutte efficace contre les formes nocives de l'action des ententes et des concentrations exige la création de pouvoirs européens économiques et politiques capables de s'opposer aux pouvoirs privés et de les maîtriser ; elle exige l'union des forces syndicales et politiques de la gauche européenne pour imposer une politique de croissance planifiée. Face à l'organisation des entrepreneurs sur le plan européen, les travailleurs et les consommateurs doivent s'organiser efficacement et d'urgence au même niveau ».

En effet, l'expérience française de la Commission des Ententes, l'expérience allemande de la Commission des Cartels démontrent également que le contrôle juridique, fût-il animé par la bonne volonté et la compétence, est impuissant à entamer sérieusement la puissance des cartels. Une mobilisation populaire à l'échelle des cartels s'impose. Elle doit commencer

par une prise de conscience de la réalité, comparable quoique différente à cette prise de conscience de la réalité des 200 familles qui a abouti, en France, aux premières grandes nationalisations. Cette mobilisation des forces syndicales, politiques doit savoir partir des possibilités actuelles pour les dépasser et aller vers la socialisation des grands monopoles européens. C'est le « système » capitaliste qu'il faut viser pour lui substituer le système socialiste-démocratique à l'échelle européenne.

Le Comité Européen du Travail a proposé une réforme immédiate consistant dans l'adjonction d'un organisme consultatif d'études et d'enquêtes, composé de personnalités indépendantes, de syndicalistes, de représentants des consommateurs. Cet organisme serait adjoint à la Commission de la Communauté Economique Européenne et plus précisément à la direction générale de la concurrence. Mais il s'agira d'un bureau de plus dans l'Europe des bureaux, si l'opinion du monde du travail n'est pas saisie, si les intéressés, les producteurs associés ne sont pas alertés et rassemblés.

Ce serait une décadence irrémédiable de l'Europe si seuls les grands monopoles persistaient à avoir l'initiative et si l'attitude du Travail restait négative ou impuissante. Puisse l'Europe des travailleurs se réveiller enfin et s'unir pour le combat en vue de créer une Europe démocratique et socialiste.

Jean ROUS.



LA VIE DU PARTI



Campagne de signatures
à Pont-l'Abbé

LA VENTE AU NUMÉRO CRIÉE ET PORTE A PORTE

Vendredi dernier, à l'heure de la sortie des usines, un de nos camarades s'était posté près d'une station de métro : « Demandez, lisez « Tribune Socialiste », organe du Parti Socialiste Unifié. »

Le flot des Parisiens s'engouffrait rapidement sous la voûte, submergeant notre ami qui, dans l'indifférence quasi-générale, affirmait la présence du parti. Ces travailleurs étaient encore tout pleins de vacances, de soleil... ou de pluie, très loin apparemment des préoccupations générales. Mais parce qu'il était là, notre camarade rappelait que la guerre d'Algérie continuait, que la situation sociale était mauvaise, que, si nous avions cru oublier nos ennemis, ils étaient toujours là, prêts à envahir la vie de chacun lorsque le temps aurait effacé de la mémoire cette douce période des illusions.

Il n'a pas vendu beaucoup de journaux. Ce qu'il voulait prouver est bien plus important : notre parti est partout présent pour réveiller les travailleurs à la vie politique, il réaffirme constamment la nécessité pour chacun de s'intéresser aux événements et de prendre conscience des graves problèmes actuels.

C'est, en plus des aspects financiers de notre affaire, le but que nous aussi devons poursuivre en organisant systématiquement la vente au numéro.

Nous ne redisons jamais assez que notre journal est le meilleur outil de propagande si nous savons l'utiliser. Celui qui achète une fois un numéro de « T. S. » doit revenir chaque semaine, engager la discussion avec le vendeur, devenir sympathisant, laisser son adresse pour être convoqué aux réunions d'informations de la section et ensuite prendre sa carte.

Cette organisation de la vente à la criée, voire du porte à porte, doit être à l'ordre du jour de chaque section. Nous reviendrons régulièrement sur cette question que nous considérons comme primordiale pour notre journal et pour notre parti.

LA TRIBUNE DU DIFFUSEUR

Une petite erreur de mise en page a eu

pour effet de faire sauter, dans le numéro précédent, le titre de cette nouvelle rubrique. Nous rappelons qu'elle est ouverte par l'administration de « T. S. » et destinée à provoquer un dialogue entre tous ceux qui ont pour tâche de diffuser notre presse. Nous publierons chaque semaine, des avis, des informations à caractère général ainsi que les notes et résultats émanant des sections susceptibles de faciliter le travail de tous.

J. A.

LES ABONNEMENTS

À la fin de la première période de parution de « T. S. », le nombre des abonnés enregistrés place notre journal dans le peloton des hebdomadaires les moins éloignés des « grands » de la presse politique. (Nous écartons évidemment de notre comparaison ce qu'il est convenu d'appeler les journaux à grand tirage, en couleur et en photographie, qui témoignent si souvent, hélas, du faible niveau politique, social et intellectuel de la majorité de nos compatriotes.)

Mais l'effort fait par certains ne saurait dispenser aucun de nos simples lecteurs de s'abonner à leur tour. Nous avons touché des milliers de personnes, — sympathisants, personnalités, militants d'organisations de masses et de jeunesse que l'on savait proche de nous. Tous n'ont pas répondu par le geste que nous leur demandions d'accomplir. Mais resteront-ils dans la masse des indifférents alors que tout démontre aujourd'hui que très précisément nous ne pouvons plus « laisser faire de Gaulle ». Il appartient donc aux militants des sections de vente, aux amis qui lisent cette rubrique et qui veulent nous aider, de relancer personnellement tous ceux qui — avant le mois d'août — étaient prêts à souscrire.

Nous n'oserions comparer notre journal à n'importe quelle marchandise, mais les règles de la diffusion sont partout les mêmes et « T. S. » n'y échappe pas. Nous devons de plus en plus afficher, répéter, renouveler nos mots d'ordre pour les faire connaître. C'est en insistant chacun auprès d'un ou de deux amis, — pour que de lecteur il devienne abonné —, que nous assurerons à Tribune une stabilité à toute épreuve.

PAS DE VACANCES POUR LE P.S.U.

Le Parti ne s'est pas endormi pendant le mois d'août.

De nombreuses sections ont organisé des permanences, en prévision des événements qui auraient pu surgir. Les militants qui se sont déplacés ont pris contact avec ceux des départements dans lesquels ils se sont rendus. De précieuses amitiés ont été ainsi nouées, tandis que les expériences des uns et des autres ont été confrontées et qu'on a pu procéder à de très utiles échanges d'informations. L'Algérie n'a pas été oubliée : des amis ont pu y rendre visite à nos fédérations, tandis que des camarades d'Alger, d'Oran et de Bône, en vacances au Nord de la Méditerranée, ont fait connaître les conditions dans lesquelles ils se battaient. Nos fédérations des Pyrénées Orientales et de la Vienne méritent une mention spéciale : elles ont pris part à des campagnes électorales qui ont permis de présenter le P.S.U., sa doctrine, son programme.

Des abonnements à la TRIBUNE sont rentrés. Les livres écrits par des membres du Parti ont été vendus en grand nombre, tandis que les murs de nombreuses communes, grandes et petites, ont été couverts d'affiches.

Le stage national de formation, qui se déroule actuellement, témoigne de la volonté du P.S.U. de résoudre tous les problèmes qui se posent à lui, dans les semaines, les mois, les années à venir, et nos lecteurs connaîtront bientôt le résultat de ses travaux.

Et maintenant, chacun va redoubler d'ardeur. Pourquoi chaque adhérent ne ferait-il pas au moins un adhérent nouveau et deux abonnés à la TRIBUNE, tandis qu'il ferait circuler une liste de souscription pour notre Journal ?

Edouard DEPREUX

INQUIÉTUDES ET CONTRADICTIONS

Après la conférence du général de Gaulle, lundi dernier l'Agence United Press a demandé à notre secrétaire général Edouard Depreux ce qu'il pensait.

En très bref, un aperçu de cette interview :

« Je ne suis pas déçu. D'une part, je n'attendais rien de précis ; d'autre part, l'expérience prouve qu'il faut toujours attendre la conférence de presse ou le discours suivant du général de Gaulle, pour savoir s'il confirmera ou infirmera ses précédentes déclarations. Il faut surtout attendre les actes ; mais j'ai été frappé par les inquiétudes qu'il dissimulait derrière ses affirmations répétées de tranquillité et par son besoin de polémiquer avec de nombreux pays et avec l'O.N.U., dont il a, par avance, récusé les décisions. Se rend-il bien compte des meurtrissures qu'il a ainsi infligées, en particulier à de jeunes nations, et croit-il que la France en tirera profit ?

« Sur le problème essentiel, pourquoi faut-il qu'il ait vidé de leur substance ses propos sur l'Algérie algérienne et le droit du peuple algérien de disposer de son sort, par des références aux récentes « élections » ?

« Pourquoi, après l'hommage qu'il a rendu à l'insurrection, n'a-t-il pas proposé de véritables négociations avec ses représentants. C'est là que réside la plus grave des contradictions. »

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

Affiches

pour vos sections

La Corrèze a fait imprimer des affiches-slogans contre la guerre d'Algérie, mais elle a commandé un stock dépassant ses besoins. Pour les camarades qui pourraient en utiliser, s'adresser à G. Denecker, 3, bd Painlevé, à Brive (Corrèze).

PERSPECTIVES SOCIALISTES

- De nouveaux tarifs à partir de septembre :
- Un an 13 NF
- 6 mois 7 »
- Le numéro 1 »
- Etranger 25 »
- Parmi les derniers numéros :
- Evolution et Actualité du Syndicalisme.
- Enseignement 60.
- Lutte ouvrière d'aujourd'hui.
- L'Etat moderne en expansion.
- Les Travailleurs et la région parisienne.
- Rédaction-Administration : 54, bd Garibaldi, Paris (15°)
- C.C.P. Ed. du Monde Ouvrier 5.500-11 Paris

Réunion du Bureau et de la

C.E. Fédérale de Lens

Les militants sont invités à assister à la réunion du bureau et de la Commission exécutive fédérale qui aura lieu le

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE

A 9 HEURES 30

au siège Salle RACZKOWSKI chemin Manot, Fosse 11 de Lens.

ORDRE DU JOUR

- Appel des membres.
- Lecture des procès-verbaux des réunions des 25 juin et 2 juillet.
- Communication des circulaires du secrétariat national.
- Adhésions.
- Propagande : Secrétaire politique - Propagandiste - Délégué à la presse.
- Affiches (260 dont 200 pour la Fédération).
- Diffusion de « La Tribune Socialiste ».
- Diffusion du livre d'ucamarade Depreux.
- A l'étude : Souscription - Tombola - Cas de Boulogne - Elections au Conseil général en mars 1961.

TRIBUNE SOCIALISTE

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

Rédaction : 8, rue Henner, Paris-9°. Tél. PIG. 35-54

Administration : 54, Bd Garibaldi, Paris (15°). Tél. SUF. 19-20-19-21. Versements à Tribune Socialiste : C.C.P. 58-26-65

54, boul. Garibaldi, Paris (15°) L'exemplaire : 0,40 NF

Abonnement de soutien .. 30 NF

» 1 an 19 »

» 6 mois 10 »

» 3 mois 5 »

Etranger, 1 an 30 »

Par avion : Europe et Afrique du Nord 50 »

Par avion : autres pays.. 85 »

Pour tout changement d'adresse envoyer 0,50 NF en timbres-poste et la dernière bande.

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

Prénom

Adresse

.....

déclare souscrire un abonnement de :

Soutien 30 NF

Un an 19 NF

6 mois 10 NF

3 mois 5 NF

54, bd Garibaldi - PARIS (15°) - C.C.P. 58-26-65

Pas de discours, des actes

QUEL sera l'accueil des populations de l'Ouest au général de Gaulle, lorsque, d'ici quelques jours, il fera sa tournée dans la région ? On l'ignore ; ce qu'on sait par contre, c'est que les organisations ouvrières et paysannes sont loin de manifester un enthousiasme délirant. Les départements où le général-président compte mesurer sa popularité sont, pour la plupart, touchés par des problèmes économiques graves. Plusieurs chantiers navals sont, d'ici à 1965, condamnés à la fermeture. Rares sont les usines nouvellement implantées destinées à assurer la relève. Or la poussée démographique doit, dans quelques années, amener un afflux de jeunes sur le marché du travail (30.000 pour la seule Loire-Atlantique). En outre, l'anarchie de la distribution amène périodiquement des crises chez les cultivateurs (on se souvient de l'affaire des artichauts de Saint-Paul-de-Léon).

Ce n'est donc pas un hasard si une déclaration commune très sévère a été rédigée dans la Loire-Atlantique par les syndicats ouvriers (C.G.T., C.F. T.C., F.O.) et par la Fédération départementale des Syndicats d'Exploitants agricoles : « Les actes nous intéressent davantage que les discours, dit ce texte. Ce ne sont pas des promesses gratuites pour « dans vingt ans », mais des réalisations concrètes qui permettront le progrès social et le bien-être des populations, sans lesquels il ne saurait y avoir de véritable grandeur nationale... Il faut résolument promouvoir l'expansion économique des régions de l'Ouest. Tout le reste fait partie des traditionnels discours, des festivités officielles, mais pas du relèvement réel de notre pays ».

Un texte assez semblable, quoique moins violent, a recueilli dans le département du Finistère, outre les signatures des syndicats ouvriers et paysans, celles des organisations départementales d'enseignants (F.E.N., S.N.I.) et des cadres (C.G.C.).

L. R.

Communiqué

CHEMINOTS

Il est rappelé que tous les camarades cheminots, membres du Parti, doivent entrer en contact avec le secrétariat du Groupe d'Action Socialiste des Cheminots, 8, rue Henner, Paris (9°). L'aide de tous nous est nécessaire pour étudier les possibilités d'action dans notre corporation, ainsi que la mise au point d'une rencontre nationale.

LE DROIT SYNDICAL REMIS EN QUESTION

La lutte syndicale ne se mène pas seulement à l'atelier ou à l'usine. Le développement des lois sociales, la multiplication des réglementations ont donné aux travailleurs des droits qu'il s'agit de faire respecter. Aussi, de plus en plus fréquemment, les organisations ouvrières sont-elles amenées à engager le combat devant les tribunaux.

Deux actions judiciaires sont en cours à l'heure actuelle. Toutes deux concernent les pouvoirs des comités d'entreprises ; toutes deux ont valeur d'exemple et sont suivies avec attention aussi bien par les syndicats ouvriers que par le patronat. Dans l'une — Société Alsthom de Belfort contre comité d'établissement de l'Alsthom — il s'agit de savoir jusqu'à quel point le comité d'établissement est un organisme majeur, qui possède la pleine responsabilité des fonds dont il dispose. L'autre — Syndicat C.F.T.C. des Industries chimiques contre Société Michelin — est beaucoup plus grave : une direction d'entreprise peut-elle impunément s'opposer au fonctionnement normal d'un comité d'entreprise ?

ALSTHOM :

A qui appartient l'argent du comité d'entreprise ?

Après de nombreuses interventions des syndicats, la loi a fini par autoriser la création de congés-éducation. En effet, la loi du 24 juillet 1957 permet aux salariés d'obtenir, dans la limite de 12 jours par an, des congés destinés à suivre des stages de formation. Ces stages sont en principe consacrés à des cours d'éducation ouvrière ou de formation syndicale. Il ne s'agit pas là d'un congé payé, mais le stagiaire est indemnisé — généralement en partie seulement — de ses frais et de sa perte de salaire par les organisations syndicales. Celles-ci ont à cet effet, institué des Centres ou des Instituts d'études. Cette loi n'est pas parfaite : il aurait sans doute été préférable de faire assumer les frais par les patrons (les sommes ainsi versées sont infimes par rapport à un budget d'entreprise) ou par les pouvoirs publics. La C.G.T. a d'ailleurs, à son 32^e Congrès, voté une résolution allant dans ce sens. Mais aussi insuffisant qu'il soit, le texte législatif n'en est pas moins un progrès. A noter que cette loi — votée avant le changement de régime — est considérée par le gouvernement actuel comme un des moyens de favoriser la « promotion sociale », « grande » idée de la V^e République.

Depuis quelque temps, le Comité d'établissement des usines Alsthom à Belfort versait aux stagiaires de l'entreprise un secours pécuniaire destiné à compléter l'allocation compensatrice payée par les syndicats. Il ne s'était pas substitué à ces derniers et les fonds versés paraissent correspondre aux intentions du législateur.

M. Bacon, ministre du Travail, n'écrivait-il pas, le 21 mai 1959, dans une lettre adressée à la C.F.T.C. : « J'estime qu'il y a lieu de considérer qu'en raison de l'objet d'ordre éducatif des stages ou sessions d'éducation ouvrière ou de formation syndicale, organisés par les centres ou instituts agréés par l'arrêté, qui est de donner aux travailleurs une formation en matière sociale et économique et de les préparer aux fonctions représentatives qu'ils peuvent assumer dans divers organismes, l'octroi de bourses aux bénéficiaires est susceptible de constituer une œuvre sociale du comité d'entreprise. »

La Société Alsthom n'est pas du même avis que le ministre. Elle vient d'attaquer le comité d'entreprise pour lui faire restituer les fonds versés aux stagiaires. La somme est mini-

me ; c'est donc pour une question de fonds qu'Alsthom intervient. « Nous ne voulons pas financer la formation des cadres syndicaux », disent en substance les dirigeants de la Société. Par-dessus la question posée au Tribunal de grande instance de Belfort apparaît le problème-clé de cette affaire : le patronat a-t-il le droit de contrôler les fonds accordés par la loi aux comités d'entreprise, étant donné que ceux-ci n'outrepassent pas leur rôle ?

Quelle que soit la réponse du tribunal, il est certain que l'on va vers une longue suite de procès.

MICHELIN :

Les patrons au-dessus des lois ?

L'affaire Alsthom était motivée par une interprétation restrictive de la loi, celle qui intéresse le syndicat C.F.T.C. des industries chimiques de Clermont-Ferrand va plus loin : la législation en vigueur sur les comités d'entreprise concerne-t-elle également les Etablissements Michelin ?

Quels sont les faits ?
— 1^o La Société porte entrave au fonctionnement du comité d'entreprise. Elle refuse notamment de lui verser la subvention patronale que la loi du 2 août 1949 a rendue obligatoire. « A quoi bon avoir le droit de gérer les œuvres sociales de l'entreprise, affirme la C.F.T.C., avoir « par exemple le droit de gérer la « cantine et les colonies de vacances, si l'on n'a pas les ressources correspondantes, si l'on ne peut « même pas décider d'acheter quelques assiettes pour la cantine ou « un aspirateur pour les colonies de « vacances ! ».

— 2^o La Société refuse au Comité d'entreprise tout droit de regard sur les écoles Michelin : or, l'article 2 du décret du 2 novembre 1945 donne au Comité le droit de gérer les institutions d'ordre éducatif établies dans l'entreprise au profit des salariés et de leur famille. Le Comité ne réclamait pas le droit de gestion, mais simplement des renseignements sur la marche des écoles.

— 3^o La Société a entravé presque totalement les droits du Comité sur deux œuvres sociales : les Œuvres d'Hygiène Michelin (O.H.M.) et le Jardin Familial (J.F.). Nous ne nous en faisons pas le détail, mais signalons simplement que pour empêcher toute gestion et même toute participation à la gestion de l'O.H.M. et du J.F., Michelin a argué de la loi de 1867 sur les sociétés anonymes, ceci alors que les sociétés de gestion étaient fictives.

En fait, Michelin apparaît comme le type même de l'entreprise paternaliste traditionnelle. Maîtresse de longue date dans la région, la Société veut rester maîtresse des œuvres de l'entreprise. Tant pis s'il faut parfois tourner les lois.

Pour tout cela, le 21 octobre 1957, le Syndicat citait devant le Tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand la direction de la Société. Premier procès d'une longue suite : Michelin s'oppose à ce que le procès soit plaqué sur le fond. Selon lui, un syndicat est irrecevable à citer un employeur en justice pour entrave au fonctionnement d'un comité. Le cocasse de l'affaire, c'est que le comité avait voulu le faire, mais n'ayant aucune ressource (et pour cause, puisque c'est là le fond de l'affaire), il avait demandé l'assistance judiciaire et qu'on la lui avait refusée. C'est alors que le syndicat C.F.T.C. décida d'attaquer. Néanmoins, le tribunal, après quelques minutes de délibération, adopte la thèse Michelin. Le professeur Berthe de la Grassaye devait écrire (Droit Social, novembre 1958), que ce jugement faisait reculer la jurisprudence de 50 ans.

L'affaire est ensuite portée devant la Cour d'appel de Riom, qui confirme le jugement de Clermont-Ferrand.

Saisie d'un pourvoi par le Syndicat, la Cour de Cassation casse l'arrêt de la Cour de Riom, déclare le jugement recevable et renvoie l'ap-

pel devant la Cour de Limoges pour être plaquée sur le fond. Cet arrêt est salué par la doctrine comme une décision de principe.

— Le 5 mai 1960, le procès arrive devant la Cour de Limoges. Incidemment, le Syndicat apprend qu'à nouveau la première audience sera consacrée à la recevabilité. D'ailleurs, le président de la Cour n'a pas répondu à la demande du Syndicat de présenter des témoins. De toute manière, une audience ultérieure devrait être consacrée au fond.

— Le 2 juin, la Cour rend son arrêt : elle juge, conformément à la décision de la Cour de Cassation, l'action du Syndicat recevable, mais elle le déboute sur le fond, lui reprochant « de n'avoir pas fait la preuve de ses accusations à ce sujet ». Or, aucun débat n'a été consacré au fond. Le Syndicat est débouté alors qu'on ne lui a même pas donné l'occasion d'exposer sa position.

On en est là : la décision de Limoges n'est pas acceptée par le Syndicat. Un nouveau recours à la Cour de Cassation a été décidé. Mais l'affaire risque de durer des années. Rarement on aura vu une manifestation aussi nette de ce que l'on appelle « la justice de classe ». « On ne saurait accepter que, par la voie de quelques hommes disposés « à faire triompher leur intérêt personnel et à sacrifier l'intérêt général, une loi aussi importante et « réalisant pour nous une réforme « très profonde, puisse être sabotée », disait à ce sujet une des orateurs de l'Assemblée Consultative de 1944. En 1960, la justice officielle l'accepte.

Lucien RIOUX

Une protestation de la Confédération syndicale des familles

La Confédération Syndicale des Familles proteste contre l'augmentation dérisoire de 5 % des seules allocations familiales accordée par le Conseil des ministres le 24 août 1960.

Cette augmentation représente 2,5 % de l'ensemble des prestations familiales, soit 5,77 NF par mois pour une famille de trois enfants.

La Confédération Syndicale des Familles rappelle le décalage croissant des prestations familiales par rapport à l'évolution des prix, des salaires, de l'augmentation de la production nationale, qui a pour effet une baisse constante du pouvoir d'achat des familles.

La Confédération Syndicale des Familles rappelle que les excédents des caisses d'allocations familiales permettent une augmentation plus substantielle des prestations familiales et elle proteste contre l'utilisation de ces excédents pour équilibrer le budget de la Sécurité sociale.

GRÈVES A VAIRES

Le métier de monte-leveur est l'un des métiers les plus dangereux du bâtiment : quatre accidents mortels dans la région parisienne durant le seul mois d'août. Quatre morts, pour 270 francs de l'heure. Les délégués syndicaux ont demandé de nouvelles mesures de sécurité, qui ne sont pas encore en application.

Sur l'important chantier de la centrale électrique de Vaires-Torcy (entreprises Eiffel, Baudet, Donon, Roussel), les soixante ouvriers monteurs-leveurs ont débrayé deux fois deux heures la semaine dernière. Les patrons ont reçu les délégués pour étudier les cahiers de revendications concernant essentiellement les mesures de sécurité et les salaires, primes de hauteur et de risques. Ils n'ont accepté aucune de ces revendications.

Lundi, les soixante ouvriers ont décidé de se mettre en grève.

Le bluff continue

Il faut lire la grande presse parisienne. On y trouve assez souvent l'ombre de quelques contradictions...

« Paris-Jour » annonce une baisse de la viande (chez 75 des 42.800 bouchers français).

« L'Aurore » s'affole devant la hausse du beefsteak. Ce genre de contradictions n'est pas sans signification. Il y a là un désordre qui révèle le double souci officiel.

D'abord le gouvernement prépare son budget. On parle de quelque baisse des impôts directs applicables aux travailleurs. Il est bien évident cependant que le budget ne comprend pas que cela. Il y a aussi en prévision des hausses de taxes, sur la viande en particulier. En général le budget risque de faire hausser le coût de la vie. Ceci se prépare dans un climat qui est déjà à la hausse. Les dispositions budgétaires, — nécessaires à la politique algérienne de de Gaulle —, risquent donc de jeter bas ce qui reste d'équilibre social en un moment où la tension va augmentant. Et c'est ce qui explique certains affolements, « l'Aurore » mettant brusquement l'accent sur la hausse de la viande tandis que « Paris-Jour » poursuit bêtement « l'action psychologique de baisse ».

La semaine dernière, nous disions ce qu'étaient les 5 % d'augmentation des allocations familiales : un trompe-l'œil. Depuis d'autres mesures ont été prises. Allocations aux vieux travailleurs et allocations de chômage ont été augmentées. Quelques dizaines de francs de plus par mois pour les vieux... Qui peut croire à ces mesures ? Quant aux chômeurs, leurs ressources viennent de plus en plus de leurs cotisations aux A.S.S.E. D.I.C. (1) plutôt que des fonds de chômage. Ainsi se confirme le caractère de bluff des mesures sociales...

PARALLELEMENT le patronat essaye lui aussi de cacher la réalité. Celui du textile prétend maintenir la fiction d'accords que ni la C.G.T. — depuis trois mois —, ni la C.F.T.C. — depuis le début —, ne contresignent. Les deux fédérations ont en commun demandé au ministre du Travail d'intervenir pour faire réunir la commission prévue par la convention collective antérieure aux accords de 1953 et toujours applicable... Que fera le ministre ? Constatera-t-il que les fictions se sont écroulées ? Mais alors il faudra discuter salaires ! Tentera-t-il de maintenir le mythe des accords ? Alors les revendications se feront dans quelques jours plus fortes dans ce secteur-là.

Debré, ses ministres et ses mandants ne pourront pas échapper à l'épreuve de vérité économique et sociale qui se prépare.

Pierre BELLEVILLE

(1) Allocations spéciales aux travailleurs sans emploi de l'Industrie et du Commerce.

Notre seule richesse : nos lecteurs
Abonnez vous

PETITES ANNONCES

RECHERCHONS représent. V.R.P. tous départ., conserves poissons, etc. Ecrire agent général R. Bert, 348, r. d'Endoume, Marseille (7^e).

Directeur-Gérant : Roger CERAT

Imprimerie René Boulanger
60, rue René-Boulanger, PARIS-10^e

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.

JORDANIE :

un trône fragile

AMMAN. Le lundi 29 août à 11 h. 30, une énorme explosion ébranla la ville d'Amman, une pluie de pierres s'abattit sur les rues, un champignon s'éleva dans le ciel : les habitants, terrifiés, pensèrent à la bombe atomique. Mais lorsque le nuage de poussière se dissipa la ville était encore debout. Seul un vaste bâtiment qui abritait deux ministères, la Présidence et les Affaires Etrangères, étaient rasés. Le premier ministre, Hazza Pacha al Majali, extirpé des décombres, mourait quelques instants plus tard. Avec lui venaient d'être victimes de l'attentat le ministre du Tourisme, le sous-secrétaire aux Affaires Etrangères et dix fonctionnaires de ce ministère avec lequel il était en réunion. Cinquante blessés graves, fonctionnaires et journalistes, complétaient le bilan de l'explosion.

La mort avait épargné une fois encore le roi Hussein contre lequel l'attentat était dirigé. Il devait, en effet, présider les délibérations sur la conférence de la Ligue Arabe qui se déroulait au Liban, à Chtaura. En douze années, Hussein de Jordanie, qui succédait à son père dément, avait vu assassiner son grand père Abdallah, à Jérusalem en 1951, sur le parvis de la mosquée d'Al Aksa, et son cousin Fayçal d'Irak. Depuis ce 14 juillet 1958 où Kassem renversa la monarchie irakienne, Hussein reste le dernier souverain hachémite.

On est accoutumé de dire que la survie du royaume, depuis 1958 et le départ en octobre de cette année-là du dernier soldat anglais, est un « miracle ». Singulier miracle qui, en vertu d'un système policier rigoureux, maintient un royaume où comme dans le Danemark de Shakespeare, « il y a quelque chose de pourri ».

Les épurations se succèdent dans l'administration et dans l'armée : au début de l'année, le général Cherar, chef d'Etat-Major, était arrêté ; au mois de mars, c'était le tour de terroristes venus de Syrie pour assassiner Majali. Enfin en juillet, on découvrait à temps un complot contre Hussein, fomenté, disait-on alors, par les Syriens et les Egyptiens.

Pourquoi tant de haine, et si tenace, contre le petit royaume ? Une remarque s'impose d'entrée. On a trop tendance à voir dans ces événements l'unique main de Nasser et l'action conjuguée de facteurs purement extérieurs : c'est ainsi que Guy Mollet voulait faire croire que le bikbachi était seul responsable du soulèvement algérien. En fait, l'exis-

LE ROI HUSSEIN

Un système policier vigoureux, une opposition qui s'affirme, des complots en série.



tence même du royaume de Jordanie et la complexité des facteurs internes de rivalités et d'opposition suffisent à expliquer la faiblesse de l'Etat et les violences qui le déchirent. Nasser, comme d'autres avant lui, ne fait qu'exploiter la situation et entretenir un climat psychologique. Ce qui ne signifie pas qu'il n'a pris aucune part au complot du 29 août.

La première victime nous fournit une explication. Lorsque le roi décida d'adhérer au Pacte de Bagdad, et après la démission de Saïd-el-Mufti, un Circasien âgé et peu désireux d'encourir la fureur des nationalistes arabes, il fit appel à Hazza-Pacha al Majali. Cet homme, jeune encore, déjà plusieurs fois ministre, avait joui de la confiance du roi Abdallah. Il était membre d'une famille de cheiks de tribus de Kerak, la puissante confédération des Huweitat, au sud de la Transjordanie, et non citadin comme les autres ministres. En décembre 1955, Londres et Washington veulent intégrer la Jordanie au Pacte de Bagdad. Hazza accepte. Il sait qu'il court de grands risques, mais il n'a pas mesuré la puissance du nationalisme arabe. Le 16 décembre 1955, l'émeute éclate à Amman.

Ecoutez Glubb Pacha raconter l'affaire : « La nuit tombait. Le feu rougeoyait à l'intérieur du ministère de l'Agriculture. Les camions s'arrêtèrent à 200 mètres de la foule. Des soldats en tenue de campagne, avec des casques d'acier et des masques à gaz, en sautèrent. Ils se reformèrent en travers de la rue. Puis ils avancèrent d'un pas décidé à la rencontre de la foule. — 100 hommes silencieux, déterminés, méthodiques. En face d'eux une foule hurlante de 6 à 7.000 personnes, vociférant, criant, pillant, lançant des torches enflammées. Les soldats continuaient à avancer. Ils paraissaient absolument calmes, impassibles, précis. « Gaz », commanda l'officier. Deux bombes lacrymogènes — Lancez ! Deux soldats sortirent du rang. Le bras tendu, ils lancèrent deux petites balles noires. Une minute s'écoula et ce fut soudain une confusion indescriptible ».

Bédouins et Palestiniens loyalisme et opposition

Les violences, attisées de l'extérieur, c'est entre les deux tronçons de la nation — les bédouins jordaniens, premiers occupants, et les réfugiés palestiniens — que se forment les heurts. Comment en est-on arrivé à cette situation

Lorsque l'émirat fut créé au lendemain de la première guerre mondiale, puis érigé en royaume en 1945 le petit Etat était habité par 400.000 Transjordaniens, Bédouins vivant en tribus (pas forcément nomades), habitant surtout la campagne. En arabe, bédouin, *badawî*, signifie campagnard. Des chefs puissants, très loyaux à la monarchie, règnent de façon patriarcale sur les tribus qui fournissent les soldats à la Légion arabe, encadrés par des officiers anglais.

Mais en 1948, les armées arabes perdent la guerre de Palestine et l'Etat d'Israël est créé. 900.000 Palestiniens vont refluer vers le royaume qui devient alors, annexant la Cisjordanie rive occidentale du fleuve — la Jordanie. Le petit pays doit assimiler d'un coup une population supérieure à la sienne. Ceux qui en auront les moyens intellectuels et financiers trouveront leur place dans les rouages du pays. Les autres iront s'entasser dans les camps de réfugiés.

Et ces Palestiniens plus évolués, plus cultivés, plus « modernes » que les Bédouins de Jordanie, vont prendre une place de plus en plus grande dans la vie publique et politique du pays. Citadins, ils habitent les villes. Et bientôt, Amman « colonisée » par les réfugiés se dresse contre les *badawîs*, les Bédouins féodaux et monarchistes des campagnes, sur lesquels s'appuie le Trône. Les gens d'Amman deviennent de plus en plus perméables aux influences politiques anti-monarchistes — Baath (Socialistes et communistes — et aux influences extérieures — « Voix des Arabes », panarabisme nassérien.

Quant aux réfugiés des camps avec lesquels nous avons eu l'occasion de nous entretenir, nourris et soignés par U.N.W.R.R.A., hautement scolarisés, fortement politisés, ils fournissent des cadres techniques excellents, mais tous imprégnés des doctrines communistes.

Le parti communiste a d'ailleurs été fort actif en Jordanie. En 1955 et 1956, c'est Abdul-Rahman-Shgair qui organisa les émeutes électorales et celles que décrivait Glubb Pacha pour protester contre le Pacte de Bagdad.

Enfin le Baath (parti de la résurrection socialiste arabe), violemment ennemi de la monarchie, for-



La Jordanie entre les Bédouins et les Palestiniens Israël et la R.A.U.

mais avec les éléments intellectuels palestiniens, les réfugiés arabes mécontents et les communistes, une opposition organisée, efficace, profondément implantée à Amman et dans les villes.

C'est ici qu'intervient l'action clandestine des agents du colonel Nasser. Celui-ci, par le canal de *La Voix des Arabes*, ne cesse d'attaquer ce roi « vendu aux impérialistes », appelant même au meurtre du « traître » maintenu grâce au concours des troupes britanniques (aéroportées vers le Jourdain en 1958) et par la VI^e flotte américaine. Si l'on parle souvent de l'action menée par les communistes arabes d'Israël infiltrés de la frontière, celle des agents syriens ou égyptiens de Nasser fut certainement plus opérante. Le bikbachi utilise d'ailleurs, pour abattre la monarchie hachémite, des Jordaniens réfugiés de Damas et du Caire que dirige Ali Abou Nawar, ancien commandant en chef de l'armée jordannienne, successeur de Glubb, renvoyé par Hussein en 1956, et le général Abdallah el Tell, qui trempa, dit-on, dans l'assassinat du roi Abdallah, sans oublier l'ex-Mufti de Jérusalem, Hadj Amin el Husseini.

Nasser contre Nasser

En fait, ce qui a jusqu'à ce jour sauvé le petit royaume jordannien, c'est l'antagonisme entre Kassem et Nasser, pris dans leur lutte pour l'hégémonie sur le Moyen-Orient. Certes, tous deux sont hostiles au régime jordannien. Tous deux accusent Hussein d'être le complice, l'instrument des « impérialistes ». Mais jusqu'ici leurs ambitions et leurs rivalités se neutralisaient.

La conférence de la Ligue arabe, réunie au Liban, à Chtaura, devait ébranler ce fragile équilibre. Pour la première fois depuis deux ans, Irakiens et Egyptiens siégeaient côte à côte. Kassem s'était fait représenter par son jeune ministre des Affaires étrangères, Hachem Djawad, et Nasser par le très prudent Mahmoud Fawzi. L'un et l'autre tombèrent d'accord sur la création d'une « entité palestinienne » allant même jusqu'à la création d'un Etat palestinien comprenant tous les territoires de la Palestine arabe (moins Israël évidemment), ce qui revenait à démembrement la Jordanie. Moussa Nasser, ministre des Affaires étrangères de Jordanie, s'opposa violemment à ce projet. La radio du Caire redoubla d'attaques contre le roi de Jordanie. C'est alors que la bombe éclata à Amman.

Hussein accusa ouvertement deux fonctionnaires palestiniens du ministère de la Défense, Ekkes et Chomout, réfugiés en Syrie, et demanda leur extradition à la R.A.U. Mounir Madi, directeur de l'Information, ancien correspondant de l'Agence de presse égyptienne à Amman, fut arrêté.

La colère des Bédouins, dont Hazza Majali était l'un des chefs, gronde. C'est pourquoi le roi a donné l'ordre d'exécuter deux condamnés, le général Sadek Chara, ex-commandant en second de la Légion arabe, et le Dr Rifaat Audi, membre du Baath jordannien. Quant aux habitants d'Amman, ils n'ont pas oublié les terribles représailles des Bédouins de Karak, ceux mêmes de la tribu du Majali qui écrasèrent en 24 heures en 1956 des communistes, baathistes et autres émeutiers. Aujourd'hui, le roi craint une descente de cette même tribu sur les camps de réfugiés palestiniens pour venger l'assassinat de Majali. Les Bédouins sont furieux et disent, parlant des réfugiés :

« Que nous veulent-ils enfin ? Nous étions le peuple le plus tranquille de la terre tant que nous n'avions pas à supporter ces gens turbulents et « ingrats. Ils ont accaparé tout le commerce de nos villes, ils occupent les meilleurs postes dans nos administrations, la moitié des portefeuilles ministériels, et ils ne perdent pas l'occasion de comploter contre le souverain. Ils oublient que sa cause est la nôtre et que nous la défendrons jusqu'au bout », déclarait récemment un des chefs de tribus au journaliste libanais Halim Saab.

Le royaume de Jordanie — né du rapprochement de deux éléments aussi disparates que Bédouins et Palestiniens — entouré de nations violemment hostiles à la royauté hachémite — se maintient jusqu'à présent par un véritable miracle. En fait, ce miracle tient aux profondes rivalités arabes du Moyen-Orient, dont bénéficie aussi l'Etat d'Israël. Mais le « miracle » durera-t-il ? Et quelle sera la politique de l'Occident dans ce « baril de poudre »... ?

Simone LACOUTURE